



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PERSAN, BEAUMONT ET ENVIRONS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du MARDI 7 JUILLET 2015

Nombre de membres présents		
Titulaires	Suppléants	Qui ont pris part au vote
10	3	10

Vote
A L'UNANIMITE
Pour: 10
Contre: 0
Abstention: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE PONTOISE

Le: 15 JUIL. 2015

Et
Publication ou notification du:
15 JUIL. 2015

L'an 2015, le 7 Juillet à 18:00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, BUREAU DU SIAPBE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIN Arnaud, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit le 29/06/2015.

Présents : Titulaires : Mme GROUX, MM. DRIANCOURT, BENITEZ, ANTY, DA SILVA, BOUCHEZ, CHARPENTIER, BAZIN, SUIRE, DUHAMEL,
Suppléants : MM. VENDERBECQ, LESUEUR, LABBAS;

2015 - 14 – 90ème A - MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - DESIGNATION DE L'ENTREPRISE

Le Président rappelle au comité que le SIAPBE s'est engagé dans un programme de travaux sur le réseau d'assainissement qui a pour objectif de supprimer lors d'évènements pluvieux, les débordements du réseau et limiter les déversements au milieu naturel à 12 par an par déversoir d'orage.

Afin de réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux de suppression du siphon (passage voie SNCF) et renforcement du réseau à Chambly et les travaux de suppression de DO3 de TP1 et le renforcement du collecteur intercommunal à Beaumont-sur-Oise, une procédure en Marché à Procédure Adaptée a été lancée.

L'avis initial d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil d'acheteur du SIAPBE : KLEKON le 22 mai 2015.

La date limite de réception des offres a été fixée au 29 juin 2015 à 12h00

Une Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 29 juin 2014 à 18h00 pour l'ouverture des offres.

Seuls deux candidats ont remis une offre :

-VERDI Ingénierie Seine

-Groupement d'entreprise ACTEON – DEGOUY Eau et Environnement

Conformément au règlement de consultation, les candidats sont notés et classés en fonction de la valeur technique et du prix de leur offre.

La valeur technique a été notée de la manière suivante :

Accusé de réception

095-259500098-20150707-201514-DE

Reçu le : 15/07/2015

Sous-critères	note maximale	coefficient	VERDI	ACTEON DEGOUY	VERDI	ACTEON DEGOUY
Références et certificats de capacité	5	3	3/5	4/5	9	12
Organisation et moyens (respect de la Charte ASTEE)	5	6	4/5	5/5	24	30
planification	5	3	3/5	5/5	9	15
Total Valeur Technique					42.0	57.0

La rémunération du maître d'œuvre retenue est provisoire. Elle est fonction de l'enveloppe prévisionnelle (1 428 000 € HT) et deviendra définitive après attribution des marchés de travaux.

Les rémunérations des offres reçues sont les suivantes

VERDI : 3,71 % soit 52 950 € HT

ACTEON DEGOUY : 5,2223389 % soit 74 575 € HT

Conformément au règlement de consultation, les candidats ont obtenus les notes de prix suivantes :

Candidat	VERDI	ACTEON DEGOUY
Prix HT (P)	52 950.00 €	74 575.00 €
Prix moins disant HT (P0)	52 950.00 €	52 950.00 €
Note Prix HT (N(P))	40.00	28.40

Le classement des offres est le suivant :

1^{er} : Groupement ACTEON - DEGOUY : 85,4/100

2^{ème} : VERDI : 82,0/100

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle du groupement ACTEON – DEGOUY

Sur la base de l'analyse des offres, et par application de l'article 59.II du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres a proposé de retenir l'offre du groupement ACTEON – DEGOUY d'un montant total de 74 575 € hors taxes.

Le Comité Syndical,

Après l'exposé qui précède,

Délibère et décide à l'**UNANIMITE**

- de confier à la Société ACTEON - DEGOUY la 90ème A opération du SIAPBE concernant la mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement du SIAPBE.
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer ledit marché et les avenants éventuels à le notifier à l'entreprise ;
- d'en accepter le montant provisoire de 74 575 € HT soit une rémunération de 5,2223389 %.
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2015 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Les membres présents ont signé pour copie conforme :



Le Président

Accusé de réception

095-25950098-20150707-201514-DE

Reçu le : 15/07/2015